

**MAIRIE DE SURY-ES-BOIS**  
**18260 SURY-ES-BOIS**  
**Tél : 02.48.73.75.28**  
**Fax : 02.48.73.73.97**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Compte-rendu du Conseil Municipal du 27/03/2024**

Nombre de membres en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à 20 heures  
Le Conseil Municipal de la commune de Sury-ès-Bois dûment convoqué  
S'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RIMBAULT,  
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 16 mars 2024

Présents : MM. RIMBAULT Jean-Claude, TURPIN Olivier, LASNE Vivien  
Mmes ANTZ Laurence, GOURDET Catherine, GRAVELET Odette, BERTHELOT Aude  
Absente : Mme FRAISSANGE Julia  
Secrétaire de séance : Mme ANTZ Laurence.

---

Le Conseil Municipal, réuni le mercredi 27 mars 2024 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

#### **1. Comptes administratifs et de gestion 2023 Commune :**

Le Conseil Municipal approuve ces comptes.

Le compte administratif présente un excédent global cumulé de 206 139,96 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Affectation report en fonctionnement : 132 201,43 €
- Affectation en investissement : 73 938,53 €

#### **2. Comptes administratifs et de gestion 2023 Assainissement :**

Le Conseil Municipal approuve ces comptes.

Le compte administratif présente un excédent global cumulé de 427,30 €.

#### **3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024 :**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter les taux inchangés des 4 taxes directes locales comme suit :

- Foncier bâti : 35,34 %
- Foncier non bâti : 29,95 %

- Taxe Habitation : 17,52 %
- CFE : 25,98 %

4. Vote des budgets Commune et Assainissement 2024 :

➤ Budget Commune 2024 :

M. le Maire présente au conseil le projet de budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 242 629,81 € en section d'investissement et à 473 901,43 € en section de fonctionnement.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

➤ Budget Assainissement 2024 :

M. le Maire présente au conseil le projet de budget primitif 2023 du service assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 23 021,60 € en section d'investissement et à 13 679,00 € en section de fonctionnement.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

5. Fongibilité des crédits – Budget Commune et Assainissement 2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

6. SPANC – Montant des redevances :

Considérant que les prestations de contrôles assurées par le SPANC donnent lieu au paiement par l'usager d'une redevance d'assainissement non collectif, destinées à financer les charges du service,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les montants de la redevance proposée par le SPANC.

7. Comice agricole de Vailly-sur-Sauldre 2024 :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. Le Maire et après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 1 000€ au Comité d'Organisation du Comice Agricole de Vailly-sur-Sauldre pour le comice qui se déroulera les 9,11 et 11 août 2024.